



VILLE DE LEVALLOIS

L'Adjoint au Maire  
SD/AD/JLB/SC

Acte affiché le : 22 JUIN 2020

00372

**ARRÊTE MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER DU 15 AU 31 JUILLET 2020**

**LE MAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de remplacement de la signalétique à l'aide d'une nacelle sur trottoir,

**ARRETE :**

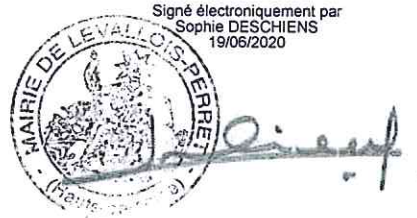
- ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement est déclaré gênant rue Paul Vaillant Couturier, entre les rues Ernest Cognacq et Danton, côté numéros impairs, du 15 au 31 juillet 2020.
- ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : SARL DECOURS SIGNALÉTIQUE 69 chemin de Tore Gorge 18400 SAINT FLORENT SUR CHER, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.
- ARTICLE 3** : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise 72 heures avant la date de début des travaux au droit et en vis-à-vis de l'intervention.
- ARTICLE 4** : La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h. Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances.

.../...

**ARTICLE 5** : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de poste de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par  
Sophie DESCHIENS  
19/06/2020

The image shows the official seal of the Municipality of Levallois-Perret, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET' and a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

**Sophie DESCHIENS**  
Adjoint au Maire délégué à la Voirie,  
aux Espaces Verts, à l'Environnement  
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY